



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 16 septembre 2025
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 31 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT

Absents ayant donné un pouvoir :

Emmanuelle DE CASTRO a donné pouvoir à André DEMAY, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Gilles MAS, Loïc CHATARD, David DESPAX

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_167 : Tourisme - Demande de subventions dans le cadre de l'étude de faisabilité de réhabilitation du hameau de gîtes Beausoleil

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu la délibération de la communauté de communes Plaine Limagne n°2025_128 du 8 juillet 2025 approuvant le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement du hameau de gîtes de Saint-Sylvestre-Pragoulin,

Vu la décision de contractualiser avec le bureau d'études BR Conseil pour un montant de 23 370 € TTC,

Il y a lieu, afin de mener le projet à bien, de procéder à des demandes de financement. Le conseil communautaire a la possibilité de solliciter les organismes suivants :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du dispositif d'aide aux gîtes d'étape, à hauteur de 30 % du montant hors-taxes de l'étude
- le Département du Puy-de-Dôme, au titre du dispositif d'aide aux études touristiques, à hauteur de 40 % du montant hors-taxes de l'étude

Le plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Études	19 475,00 €	Région (40 %)	5 842,50 €
		Département (40 %)	7 790,00 €
		Autofinancement	5 842,50 €
Total	19 475,00 €	Total	19 475,00 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet sous la forme exposée ci-avant,
- d'approuver le plan de financement présenté,
- d'autoriser le président à procéder aux demandes de financements exposées ci-avant.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 2 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Denis BEAUVAIS

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement